



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Réserve hydroélectrique : une première quantité partielle acquise pour l'hiver prochain

Berne, 25.05.2023 - Le premier appel d'offres partiel pour la réserve hydroélectrique en vue de l'hiver 2023/2024 a été clôturé le 25 mai 2023. Lors du premier appel d'offres partiel, des offres pour un volume de 165 gigawattheures (GWh) ont obtenu une adjudication. Cette première quantité partielle acquise se situe dans la fourchette prévue par l'ElCom pour l'acquisition d'une réserve hydroélectrique de 400 GWh +/- 133 GWh au total. Les coûts de cette première tranche se monteront à 27 millions d'euros.

Quantité adjugée et coûts de la première tranche d'acquisition de la réserve hydroélectrique

Lors du premier appel d'offres pour la réserve hydroélectrique organisé par Swissgrid, 135 offres au total ont été soumises par différents exploitants pour un total de 673 GWh. L'ElCom a décidé d'adjuger la conservation de la réserve hydroélectrique à des offres totalisant 165 GWh. La quantité acquise se situe donc dans le cadre des valeurs-clés définies au préalable pour les appels d'offres partiels. Au final, l'objectif est d'atteindre une quantité totale de 400 GWh, avec une marge de tolérance de +/- 133 GWh. Des analyses réalisées parallèlement au processus d'appel d'offres montrent que les coûts pour la quantité partielle achetée, d'un montant de 27 millions d'euros, s'expliquent par les prévisions de prix sur le marché de l'électricité. Il en résulte un prix moyen de 162,6 EUR/MWh pour la quantité d'énergie adjugée.

Avec la quantité partielle qui vient d'être acquise, un premier pas est fait pour constituer une réserve globale permettant de se prémunir contre des situations de pénurie critiques

exceptionnelles et imprévisibles. L'achat par tranches doit contribuer à réduire les risques de coûts liés à d'éventuelles fluctuations de prix sur le marché. Avec un seul appel d'offres, il pourrait arriver que le marché soit attribué à un moment où les prix sont particulièrement élevés ; l'étalement sur plusieurs dates réduit donc ce risque de prix.

L'appel d'offres est lancé conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH). La réserve hydroélectrique doit permettre de faire face à une éventuelle période de quelques semaines à la fin de l'hiver présentant des possibilités d'importation restreintes et une disponibilité moindre de la production indigène.

Les centrales électriques qui participent à la réserve reçoivent une indemnisation pour la conservation, basée sur une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Les coûts de 27 millions d'euros liés à la quantité d'énergie partiellement acquise pour la conservation de la réserve sont supportés par tous les consommateurs d'électricité suisses par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau et compte tenu de leur consommation ; il en ira de même pour les coûts découlant des appels d'offres partiels suivants.

Pour que l'énergie puisse être sollicitée avec succès en cas de besoin, la réserve est répartie entre différents groupes de centrales électriques.

Calendrier et prochaines étapes

L'énergie doit être conservée du 1er février 2024 au 13 mai 2024. Une date à mi-mai a été choisie comme fin de la période de conservation sur la base des courbes historiques concernant le niveau de remplissage des lacs d'accumulation suisses. À partir de ce moment au plus tard, les niveaux devraient remonter.

La réserve est utilisée lorsque le marché ne peut plus répondre à la demande. Swissgrid sollicite alors la quantité de réserve nécessaire.

Les valeurs-clés de la réserve hydroélectrique sont publiées sous la forme d'une directive, qui est disponible sur le site Internet de l'ElCom (www.elcom.admin.ch). Une fiche d'information avec des questions et des réponses à l'intention des médias et du public est également disponible sur le site Internet de l'ElCom.

À propos de l'ElCom

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est l'autorité nationale de régulation dans le domaine de l'électricité. L'ElCom est indépendante. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie, prenant les mesures et rendant les décisions nécessaires à cet effet.

Elle contrôle les prix de l'électricité et, en tant qu'autorité judiciaire, elle statue sur les litiges concernant l'accès au réseau. Elle surveille en outre la sécurité de l'approvisionnement en électricité du pays et règle les questions liées au transport et au commerce internationaux de l'électricité. Enfin, l'ElCom rend des décisions en matière de rétribution de reprise ainsi que dans le cadre de litiges opposant des consommateurs propres à leur gestionnaire de réseau. Les membres de l'ElCom sont désignés par le Conseil fédéral. Ils doivent être indépendants de la branche électrique.

Adresse pour l'envoi de questions

Simon Witschi, chef de la section Secrétariat de la commission, tél. 058 466 08 49
Antonia Adam, Médias et communication, tél. 058 466 89 99

Commission fédérale de l'électricité ElCom
3003 Berne
Tél. +41 58 462 58 33
Fax +41 58 462 02 22
Courriel : info@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch

Auteur

Commission fédérale de l'électricité

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-95441.html>